



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 18 août 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Première période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-296 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2014-297 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2014-298 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

4. Adoption du *Règlement concernant l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables.*

Réglementation

2014-299 Adoption du Règlement abrogeant le Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection des rues Principales Est et Saint-Paul

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement abrogeant le Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection des rues Principales Est et Saint-Paul* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-300 Adoption du Règlement concernant les animaux



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant les animaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-301 Adoption du *Règlement concernant la circulation et le stationnement*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant la circulation et le stationnement* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2014-302 Adoption du *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Ressources humaines

2014-303 Congédiement de l'employé matricule 0220-0206

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fait enquête pour décider du sort de l'employé matricule 0220-0206;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décider du sort de l'employé susmentionné;



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que tous les CONSIDÉRANTS font partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal congédie, à toutes fins que de droit, à compter de ce jour, l'employé matricule 0220-0206 pour les motifs mentionnés à la lettre du 12 août 2014 du directeur général.

Que le directeur général avise par écrit l'employé matricule 0220-0206 de son congédiement.

QUE le directeur général et le procureur de la Ville soient mandatés, advenant que l'employé matricule 0220-0206, directement ou indirectement, porte atteinte à la réputation d'un employé de la Ville de Farnham et/ou d'un élu municipal de la Ville de Farnham et/ou de la Ville de Farnham, à prendre immédiatement des mesures judiciaires appropriées pour faire cesser cette atteinte et obtenir compensation, s'il y a lieu, pour les dommages causés par cette conduite.

QU'advenant une contestation de ce congédiement, la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Dufresne Hébert Comeau afin de régler ce dossier.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

2014-304

Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche, à compter de ce jour, M. Mario Nareau au poste de directeur du Service de sécurité incendie.

QUE M. Nareau bénéficiera de quatre semaines de vacances.

QUE les autres conditions de travail et avantages de M. Nareau soient ceux inscrits à l'entente de travail des employés cadres.

QUE le salaire de M. Nareau soit celui inscrit au 7^e échelon de l'échelle salariale en vigueur pour ce poste.

QU'aux fins de calcul de l'ancienneté, la date d'embauche de M. Nareau sera le 2 décembre 2013.

Traitement des eaux

2014-305

Regroupement d'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau



Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 12 août 2014.

CONSIDÉRANT que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à un achat regroupé de produits chimiques servant au traitement de l'eau;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confie à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats d'achat concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un ou deux ans.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QUE M. Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux soit désigné à titre de représentant de la Ville de Farnham pour participer aux réunions du regroupement d'achat et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville de Farnham.

Loisirs, culture et tourisme

2014-306

Tournoi de volleyball de plage

Document : Dossier de la coordonnatrice aux fêtes et événements et directrice adjointe par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 12 août 2014.

CONSIDÉRANT que l'heure de fermeture des parcs est 23 h;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise que le spectacle du 23 août 2014 dans le cadre du tournoi de volleyball de plage puisse se terminer à minuit.

Deuxième période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance est levée à 19 h 15.



**VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014**

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire